

Informations brèves du CJB (séance du 27 avril 2011)

La Neuveville, le 28 avril 2011

Projet de territoire Suisse

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris position sur le Projet de territoire Suisse. Ce document trace les grandes lignes du développement territorial du pays pour les prochaines années. En accord avec la Direction cantonale de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE), responsable du dossier au niveau cantonal, l'avis du CJB a été communiqué au groupe de travail chargé d'établir le projet de prise de position qui sera soumis au Conseil-exécutif.

Loi sur les parcs naturels

Le CJB soutient la création d'une loi cantonale sur les parcs d'importance nationale et sur les sites du patrimoine mondial naturel. Cette nouvelle base légale reprend les dispositions actuelles et permettra d'ancrer dans la durée le soutien financier au Parc régional Chasseral et aux autres parcs du canton de Berne. Le CJB propose par ailleurs quelques modifications de détail afin de mieux tenir compte de la collaboration intercantonale.

Autres dossiers

Dans sa séance du 27 avril 2011, le CJB a également :

- écrit, conjointement avec le conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) à la Direction cantonale de la magistrature au sujet des places de stage francophones au Ministère public des mineurs de la région Jura bernois-Seeland ;
- pris connaissance du rapport d'activité 2010 et du programme 2011 de la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT), à laquelle il a demandé d'accroître son offre concernant le Jura bernois.

Annexes

- Prise de position concernant le Projet de territoire Suisse
- Prise de position concernant le projet de loi sur les parcs d'importance nationale et sur les sites du patrimoine mondial naturel

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73